

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-LÉANDRE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Paroisse de Saint-Léandre, tenue le 25 novembre 2013, à la salle municipale située au 2005, rue de l'Église à Saint-Léandre, à 20h00.

Étaient présents :

Monsieur Jean-Pierre Chouinard, maire
Monsieur Steve Bernier, conseiller au siège numéro 1
Madame Andrée Blouin, conseillère au siège numéro 2
Monsieur Steve Castonguay, conseiller au siège numéro 3
Monsieur Clarence Lévesque; conseiller au siège numéro 4
Monsieur Ghislain Lamarre; conseiller au siège numéro 5
Monsieur Doris Saucier, conseiller au siège numéro 6

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Chouinard, maire.

Madame Josée Simard, fait fonction de directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. Ouverture de la séance.

La séance est ouverte à 20h00.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par madame Andrée Blouin et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.

3. Rapport du maire (art. 955, c.m.)

À la séance ordinaire du 11 novembre 2013, le rapport sur la situation financière de la municipalité a été déposé et étant donné que des changements et corrections devaient y être apportés, une nouvelle version a été produite.

En conséquence, le rapport final sur la situation financière de la municipalité de Saint-Léandre est déposé au conseil municipal conformément à l'article 955 du Code municipal du Québec. Monsieur Jean-Pierre Chouinard, maire en fait la lecture. Le rapport sera expédié à chaque adresse civique conformément à la loi.

4. Rapport sur les dépenses électorales.

La directrice générale et secrétaire-trésorière présente au conseil un état des dépenses électorales suite au scrutin du 3 novembre 2013 et en voici les détails :

Salaires – cotisations employeur – CSST et formation :	2 984.17 \$
Frais de poste :	157.75 \$
Fournitures de bureau : -enveloppes :	55.00 \$
-bulletins de vote :	114.98 \$
Journal L'Avantage : Avis publics :	305.20 \$
Repas :	<u>40.49 \$</u>
Total :	3 657.59 \$

La TPS de 5 % sera récupérée lorsqu'applicable.

Montant du budget élections 2013 : 5 770.00 \$

Dépenses totales : 3 657.59 \$

Solde disponible : 2 112.41 \$

Budget respecté.

5. Nominations au Comité Consultatif d'Urbanisme.

1311-12

Considérant que tel que prévu au règlement 239 créant le comité consultatif d'urbanisme, les membres dudit comité doivent être nommés pour un mandat de quatre (4) ans;

Il est proposé par monsieur Doris Saucier et unanimement résolu de nommer les membres suivants au Comité Consultatif d'Urbanisme, lesquels ont accepté leur mandat de quatre (4) ans, à savoir :

Siège 1 : résident du territoire : Monsieur René Blouin

Siège 2 : résident du territoire : Monsieur Guy Gauthier

Siège 3 : un conseiller municipal : Monsieur Steve Bernier

Siège 4 : un conseiller municipal : Madame Andrée Blouin

Siège 5 : maire de la municipalité : Monsieur Jean-Pierre Chouinard

6. Don à l'Association du Cancer de l'Est du Québec.

1311-13

Considérant que la municipalité de Saint-Léandre a souscrit pour un montant annuel de 200.00 \$ sur une période de trois (3) ans à l'Association du Cancer de l'Est du Québec (résolution 1011-12);

Considérant qu'en 2013, il s'agit du dernier montant de l'entente à verser à l'association;

Il est proposé par monsieur Doris Saucier et unanimement résolu...

° d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière d'émettre un chèque de 200.00 \$ représentant le don prévu à l'Association du Cancer de l'Est du Québec pour 2013;

° de renouveler la souscription de la municipalité de Saint-Léandre à cette association pour un montant annuel de 200.00 \$ sur une période de trois (3) ans soit, de 2014-2015-2016.

7. Formation des élus.

Les nouveaux élus ont été inscrits aux formations obligatoires intitulées « Rôles et responsabilités des élus » et « Le comportement éthique », lesquelles se dérouleront les 7 et 8 février 2014 à Sayabec.

Étant donné qu'il s'agit d'une dépense à appliquer à l'année 2014, la directrice générale et secrétaire-trésorière va vérifier auprès de la Fédération Québécoise des Municipalités si le paiement de 1 902.84\$ taxes incluses peut leur être transmis en janvier seulement.

Le point est donc remis à la prochaine séance ordinaire du 2 décembre 2013.

8. Autorisation de paiement de factures.

1311-14

Considérant la facture reçue de « Transport Martin Alain Inc. » au montant de 2 887.50 \$ taxes en sus pour des opérations de nivelage effectuées en octobre 2013;

Considérant que ladite facture n'a pas été présentée au conseil pour approbation lors de la séance ordinaire du 11 novembre 2013;

Il est proposé par monsieur Clarence Lévesque et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière d'émettre un chèque de 3 319.91 \$ taxes incluses pour payer ce montant dû.

9. Période de questions.

10. Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, madame Andrée Blouin propose la levée de l'assemblée. Il est 20h27.

Jean-Pierre Chouinard
Maire

Josée Simard,
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, soussigné, Jean-Pierre Chouinard, maire de la municipalité; de Saint-Léandre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Jean-Pierre Chouinard
Maire